Décision 02-D-70 du 27 novembre 2002

relative aux pratiques de la société Scori et des cimentiers Lafarge, Calcia et Vicat dans le secteur des huiles usagées

Posted on: 07 janvier 2003 | Secteur(s) :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre délégué aux finances et au commerce extérieur
Dispositif(s)	Non-lieu
Entreprise(s) concernée(s)	Scori, cimentiers Lafarge, Calcia, Vicat

Lire

le texte intégral de la décision
23.48 Ko